



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 11, rue Principale Sud, à Sutton, le **1^{er} mars 2021 à 19h30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

1.	Numéro de cadastre :	4 868 012 du cadastre du Québec
2020-90106	Numéro d'immeuble :	117, chemin Thibault
	Nature et effet de la demande :	La demande vise à autoriser, dans le cadre d'un projet d'agrandissement, une marge latérale droite de 4,87 mètres alors que la distance minimale est de 6 mètres, le tout contrairement à l'article 1.2, section 1, chapitre 2 du <i>Règlement de zonage numéro 115-2</i> .

Une consultation écrite sur ladite demande de dérogation mineure se tiendra comme suit :

Date limite de réception des avis écrits : 25 février 2021

La demande écrite doit être transmise à la Ville, par la poste ou déposée dans la boîte de dépôt de la Ville, et adressée à :

Jonathan Fortin, greffier
Consultation écrite, dérogation mineure 2020-90106
11, rue Principale Sud Sutton (Québec) JOE 2K0

ou par courriel à l'adresse ville@sutton.ca et ayant comme objet « *Consultation écrite, dérogation mineure 2020-90106* ».

Toutes questions, commentaires, approbations ou oppositions relatifs à la demande de dérogation mineure peuvent être adressés par écrit aux mêmes adresses par toute personne intéressée. Il est possible de consulter le document explicatif sur la page web suivante : <https://sutton.ca/avis-public-donne-aux-interesses-a-legard-dune-derogation-mineure-117-chemin-thibault>

Cette mesure exceptionnelle de consultation écrite a été prise conformément aux décrets et arrêtés ministériels adoptés dans le cadre de l'urgence sanitaire relativement à la COVID-19 (Coronavirus).

La consultation écrite a pour objet d'entendre toute personne intéressée qui désirent s'exprimer sur l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 10^e jour du mois de février de l'an 2021.

Me Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier